

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MAI 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Jean-Henri Petitjean, voiturier à Stavelot.

MESSIEURS,

C'est à Bellevaux, arrondissement judiciaire de Malmédy, que le pétitionnaire a vu le jour, le 23 prairial an XI, alors que cet arrondissement faisait encore, comme le reste de la Belgique, partie intégrante de l'empire français.

Il habite la Belgique depuis au moins 28 ans; il n'était âgé que de douze ans lorsqu'il a quitté son pays natal pour le nôtre; il a satisfait aux lois sur la milice nationale; il produit un certificat de bonne conduite et de moralité délivré par le bourgmestre de Stavelot, où il a constamment conservé sa résidence. La réunion de tous ces faits et circonstances a porté les autorités consultées à appuyer sa demande en naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.
